



PLAN STRATÉGIQUE DE LA MRCVR 2026-2030



coboom



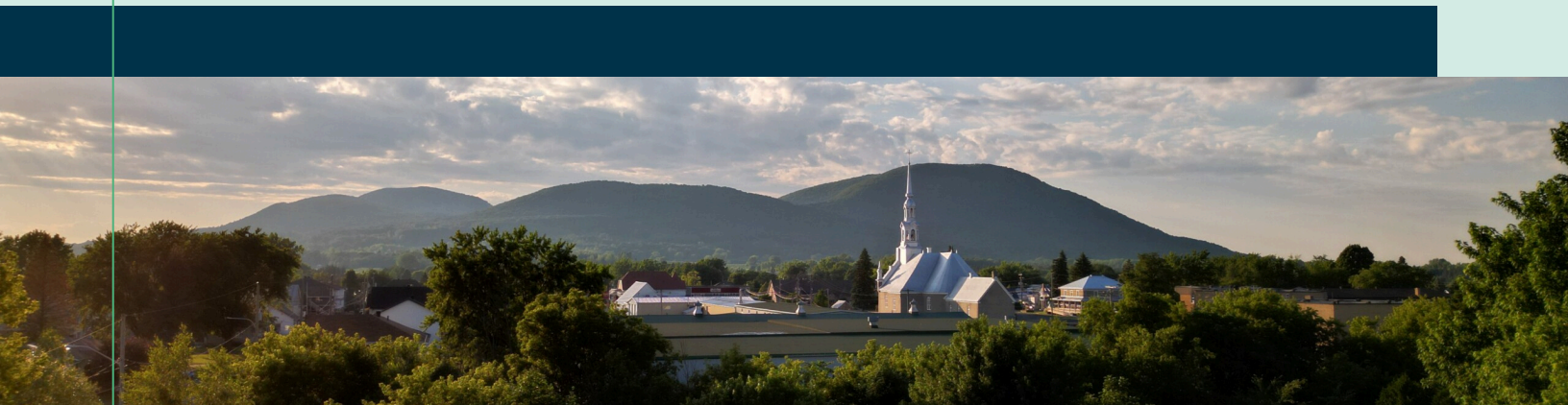


Réalisé par la boutique de conseil en stratégie Coboom pour
la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

Mars 2026

Table des matières

04	Sommaire exécutif	09	Priorités d'intervention
06	Contexte	11	Objectifs et indicateurs
07	Méthodologie	12	Projets structurants
08	Vision stratégique	15	Gouvernance



Sommaire exécutif

Par cette planification stratégique 2026–2030, la **MRC de La Vallée-du-Richelieu** affirme sa volonté de renforcer la cohérence territoriale, de mobiliser ses municipalités autour d'une vision commune et de structurer un développement responsable, ancré dans ses forces.

Une vision mobilisatrice à l'horizon 2030

En 2030, la **MRC de La Vallée-du-Richelieu** est reconnue comme une organisation mobilisatrice qui favorise la collaboration entre les municipalités, soutient l'action collective et adopte une posture proactive pour saisir les opportunités et créer de la valeur collective.

Elle contribue ainsi à faire rayonner la Vallée-du-Richelieu comme un territoire inclusif, qui valorise la diversité de ses activités tout en protégeant ses richesses territoriales, et où il fait bon vivre, travailler, entreprendre et s'enraciner.

Priorités structurantes

Ces priorités traduisent une volonté claire : agir de manière cohérente, concertée et structurée afin de maximiser l'impact collectif des interventions.



Affirmer une gouvernance territoriale intermunicipale structurée, collaborative et adaptée aux réalités locales et régionales



Renforcer un développement économique territorial résilient et structuré autour des forces locales et régionales



Consolider la planification territoriale de manière cohérente, partagée et responsable



Valoriser l'identité territoriale, les paysages, les cultures et les patrimoines comme leviers d'attractivité et de cohésion

Des projets structurants

Les projets identifiés constituent les premières briques de mise en œuvre du plan.
Ils visent à :



Optimiser la performance opérationnelle et organisationnelle



Valoriser la proposition de valeur du développement économique de la **MRCVR**



Adapter la structure de pilotage territorial



Réviser le schéma d'aménagement et de développement



Déployer un outil d'arrimage et de suivi des plans et projets



Concrétiser l'engagement de protection et de mise en valeur de la rivière Richelieu



Réviser les politiques structurantes



Prioriser les initiatives structurantes à fort impact territorial

Le portefeuille de projets sera révisé annuellement afin de maintenir l'alignement stratégique et la capacité d'adaptation.

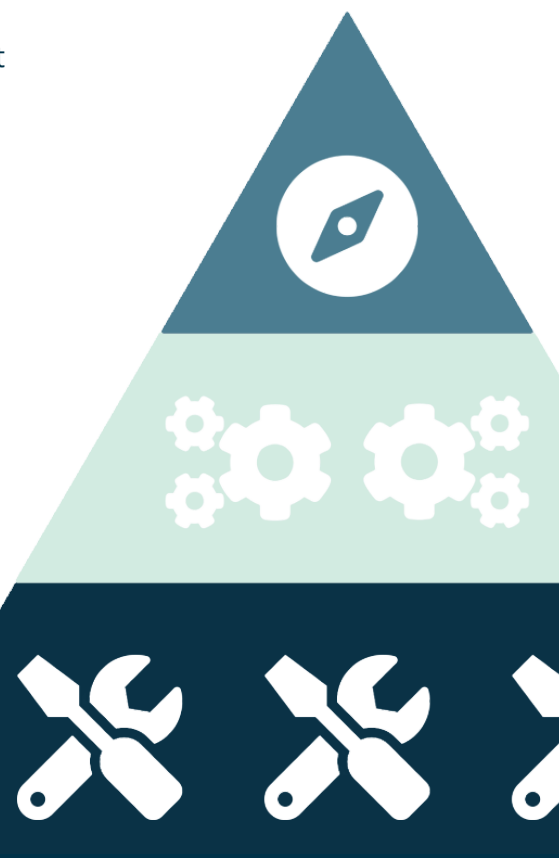
Un pilotage rigoureux et évolutif

La mise en œuvre repose sur une gouvernance à trois niveaux, soit stratégique, tactique et opérationnel, soutenue par des objectifs mesurables et un outil de suivi structuré.

Cette architecture permet :

- une lecture claire des priorités
- un arbitrage éclairé des ressources
- une capacité d'ajustement en continu
- une reddition de comptes transparente

En adoptant cette approche, la **MRCVR** se dote d'un plan stratégique vivant, capable de préserver la cohérence territoriale, de renforcer la vitalité économique et de soutenir un développement durable et inclusif à long terme.



Contexte

La **MRC de La Vallée-du-Richelieu** est un territoire riche et diversifié, caractérisé par la qualité de ses milieux de vie, la force de son capital humain, la présence d'un tissu économique dynamique, ainsi que par des patrimoines, des cultures, des paysages et des milieux naturels distinctifs qui façonnent son identité.

Territoire à la fois résidentiel, agricole, naturel, culturel et entrepreneurial, la Vallée-du-Richelieu bénéficie d'une forte attractivité et d'un renouvellement démographique soutenu. Cette dynamique génère toutefois des pressions importantes en matière d'habitation, de mobilité, de services, d'infrastructures et de capacité d'accueil.

Bien que diversifiée, l'économie demeure fortement interdépendante des territoires voisins, une part importante de la population active travaillant à l'extérieur. La rétention de la valeur économique locale, le soutien aux commerces et aux entreprises de proximité, ainsi que l'adaptation aux transformations du travail constituent des enjeux structurants.

Par ailleurs, la protection et la mise en valeur des paysages, des patrimoines, des cultures, des milieux agricoles et naturels représentent à la fois des leviers d'attractivité et des responsabilités collectives dans un contexte de changements climatiques et de pressions écologiques croissantes.

Enfin, la **MRCVR** évolue dans un environnement institutionnel complexe exigeant une gouvernance collaborative, cohérente et mobilisatrice afin d'assurer l'alignement des interventions et la continuité stratégique dans le temps.

Portée du terme « MRCVR »

Dans le présent plan stratégique, le terme **MRC de La Vallée-du-Richelieu** (MRCVR) réfère principalement au territoire de la Vallée-du-Richelieu, incluant l'ensemble des municipalités locales, leurs communautés, leurs milieux de vie, leurs activités économiques ainsi que leurs richesses naturelles et patrimoniales.

Sauf indication contraire, les références à la **MRCVR** visent donc le territoire dans son ensemble et la dynamique collective qui l'anime, et non uniquement l'organisation administrative.

Méthodologie

La planification stratégique 2026–2030 de la **MRC de La Vallée-du-Richelieu** résulte d'une démarche structurée et participative menée avec les élu·e·s, la direction, les équipes internes et les partenaires du territoire.

La démarche a permis :

- d'établir un portrait intégré du territoire à partir d'analyses, d'ateliers et de consultations (entrevues et sondages)
- d'identifier les enjeux actuels et futurs, incluant les grandes tendances à l'horizon 2040
- de définir une vision commune et des priorités d'intervention ciblées
- de préciser les projets structurants et le mécanisme de mise en œuvre

Cette approche a assuré une lecture partagée du territoire et une concentration des efforts sur un nombre limité de leviers à fort impact.



Vision stratégique

En 2030, la **MRC de La Vallée-du-Richelieu** est reconnue comme une organisation mobilisatrice qui favorise la collaboration entre les municipalités, soutient l'action collective et adopte une posture proactive pour saisir les opportunités et créer de la valeur collective.

Elle contribue ainsi à faire rayonner la Vallée-du-Richelieu comme un territoire inclusif, qui valorise la diversité de ses activités tout en protégeant ses richesses territoriales, et où il fait bon vivre, travailler, entreprendre et s'enraciner.

Principes directeurs

La vision 2030 s'articule autour de quatre principes structurants :

- **Une gouvernance collaborative et cohérente** : Renforcer la collaboration intermunicipale et interrégionale, afin d'assurer un alignement clair entre les décisions, les priorités et les ressources.
- **Un territoire durable et résilient** : Intégrer les enjeux climatiques, écologiques et d'aménagement dans les choix stratégiques afin de préserver les actifs du territoire.
- **Une économie ancrée et diversifiée** : Soutenir la vitalité des commerces de proximité, des secteurs culturels, touristiques et bioalimentaires, et renforcer la rétention de la valeur locale.
- **Une identité territoriale forte et mobilisatrice** : Valoriser les patrimoines, les cultures, les paysages et les milieux de vie afin de renforcer la fierté collective et l'attractivité du territoire.

Valeurs

La mise en œuvre de cette vision repose sur des valeurs partagées qui guident les décisions et orientent l'action collective dans le temps.

COLLABORATION

La **MRCVR** favorise une collaboration active entre les municipalités et les partenaires afin de renforcer l'impact collectif sur le territoire.

COHÉRENCE

La **MRCVR** veille à assurer une gouvernance cohérente et partagée, arrime ses priorités notamment aux opportunités de financement permettant d'orienter les décisions vers nos communs.

AGILITÉ

La **MRCVR** agit avec agilité, ajuste ses priorités et anticipe les transformations du territoire afin de maintenir sa capacité d'action dans un contexte en évolution.

Priorités d'intervention

Les priorités d'intervention traduisent concrètement la vision 2030.

Elles concentrent les futures actions de la **MRCVR** sur un nombre limité de leviers structurants afin d'assurer la cohérence territoriale, la vitalité économique et la pérennité des actifs du territoire.



Priorité 1 - Affirmer une gouvernance territoriale intermunicipale structurée, collaborative et adaptée aux réalités locales et régionales

Renforcer la cohérence de l'action territoriale en clarifiant les rôles et responsabilités, en favorisant la collaboration entre les municipalités et en adaptant les postures d'intervention selon les enjeux.

Principales actions :

- Clarifier les rôles, responsabilités et complémentarités entre la **MRCVR**, les municipalités et les autres acteurs du milieu.
- Identifier et partager les forces, expertises et besoins du territoire
- Structurer la mutualisation et la coordination des ressources et des projets
- Adapter les modes d'intervention et de coordination aux réalités locales et régionales



Priorité 2 - Consolider la planification territoriale de manière cohérente, partagée et responsable

Assurer un développement harmonieux du territoire en arrimant les plans structurants et en intégrant les enjeux climatiques, écologiques et sociaux dans les décisions.

Principales actions :

- Encourager une lecture partagée des opportunités, des contraintes et des capacités du territoire
- Assurer la cohérence et l'actualisation des outils et plans structurants du territoire
- Favoriser l'émergence et la structuration de projets collectifs sur les enjeux territoriaux prioritaires
- Intégrer dans les projets et les décisions les principes de durabilité forte, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, tout en accordant une place centrale à la protection de la biodiversité.



Priorité 3 - Renforcer un développement économique territorial résilient et structuré autour des forces locales et régionales

Soutenir la vitalité des commerces de proximité, des petites entreprises et des secteurs stratégiques afin d'accroître la rétention de la valeur locale.

Principales actions :

- Mieux connaître et partager la réalité économique du territoire et de ses entreprises
- Favoriser l'émergence de projets économiques collectifs et de synergies sectorielles
- Renforcer la mobilisation des acteurs économiques du territoire
- Soutenir l'ancrage local et la circulation de la valeur dans l'économie locale et régionale



Priorité 4 - Valoriser l'identité territoriale, les paysages, les cultures et les patrimoines comme leviers d'attractivité et de cohésion

Faire des patrimoines, des cultures, des paysages, des milieux agricoles et naturels des leviers d'attractivité, de cohésion et de fierté collective.

Principales actions :

- Structurer une proposition de valeur territoriale claire, partagée et mobilisatrice
- Renforcer la cohérence et favoriser l'émergence de projets collectifs en culture, patrimoine et tourisme
- Partager un cadre commun de mise en valeur et de protection des éléments identitaires du territoire

Objectifs et indicateurs

Chaque priorité d'intervention est accompagnée d'objectifs clairs et d'indicateurs de suivi permettant d'assurer un pilotage rigoureux et transparent du plan stratégique 2026–2030. Ces indicateurs visent à mesurer l'évolution du territoire et la contribution de la **MRCVR** aux résultats recherchés.

Priorité	Objectif stratégique	Indicateur de suivi
1. Renforcer la gouvernance territoriale	1.1 Renforcer le rôle de coordination exercé par la MRCVR	Indice de coordination territoriale mesurant annuellement la perception des élu·e·s et directions générales quant à la valeur ajoutée et à la clarté du rôle de la MRCVR .
	1.2 Assurer une collaboration intermunicipale active et partagée	Indice de collaboration intermunicipale mesurant la perception interne du niveau d'engagement et de collaboration des municipalités dans les projets collectifs.
2. Consolider la planification territoriale	2.1 Assurer l'alignement des outils de planification avec les priorités stratégiques	Taux d'arrimage des plans structurants mesurant la proportion des plans d'actions officiellement alignés sur les priorités du plan stratégique.
3. Structurer un développement économique résilient	3.1 Accroître la mobilisation des entreprises autour d'une démarche collective structurée	Taux de participation aux activités de concertation économique mesurant la proportion d'entreprises ciblées impliquées dans au moins une activité collective soutenue par la MRCVR .
	3.2 Renforcer la proactivité du service de développement économique	Taux de couverture des entreprises locales mesurant la proportion d'entreprises actives ayant fait l'objet d'un contact initié par la MRCVR au cours de l'année.
4. Valoriser l'identité territoriale	4.1 Intégrer systématiquement l'identité territoriale dans les communications et actions de rayonnement	Taux de publications valorisant l'identité territoriale mesurant la proportion des communications officielles mettant explicitement en valeur les patrimoines, paysages, cultures et milieux naturels du territoire.

Projets structurants

Les projets structurants présentés ci-dessous constituent les premières briques de mise en œuvre du plan stratégique 2026–2030. Ils traduisent les priorités d'intervention en actions concrètes, mais ne figent pas l'ensemble de la période.

La **MRCVR** adopte une approche évolutive fondée sur une révision annuelle des priorités et un arbitrage stratégique régulier. Chaque année, le Conseil et le comité de direction de la **MRCVR** pourra confirmer, ajuster ou prioriser de nouveaux projets selon l'évolution du contexte et des capacités organisationnelles. Cette démarche permet de maintenir la cohérence stratégique tout en assurant l'agilité nécessaire à un territoire en transformation.

1 Optimiser la performance opérationnelle et organisationnelle

Objectif stratégique

Renforcer la performance collective par une meilleure structuration des processus, des responsabilités et des mécanismes de coordination inter-services de la **MRCVR**.

Transformation visée

- Cartographie et simplification des processus clés.
- Clarification des responsabilités par service et par poste en revoyant le design organisationnel.
- Mécanismes formels de partage de l'information (bons coups, apprentissages, projets respectifs...)
- Décentralisation encadrée et responsabilisation accrue.

2 Adapter la structure de pilotage territorial

Objectif stratégique

Mettre à jour l'architecture décisionnelle de la **MRCVR** afin d'assurer une gouvernance plus fluide, lisible et cohérente entre les différents paliers de gouvernance territoriale.

Transformation visée

- Clarification des responsabilités entre les paliers de gouvernance selon les dossiers (qui oriente, qui décide, qui met en œuvre).
- Ajustement et modernisation des mécanismes décisionnels en place.
- Optimisation des tables, comités et espaces de concertation pour renforcer leur efficacité et leur complémentarité.
- Structuration des processus décisionnels et des séquences de travail (rencontres de réflexion, rencontres décisionnelles, outils de communication).

3 Déployer un outil d'arrimage et de suivi des plans et projets

Objectif stratégique

Créer un outil partagé permettant d'aligner, suivre et visualiser l'avancement des plans, projets et obligations structurantes.

Transformation visée

- Tableau de bord stratégique accessible aux bonnes parties prenantes.
- Jalons visuels et indicateurs de progression.
- Distinction claire entre projets stratégiques et opérations courantes.
- Meilleure gestion des priorités et arbitrages.

4 Réviser les politiques structurantes

Objectif stratégique

Actualiser les politiques afin qu'elles reflètent la vision 2030 et les priorités territoriales de la **MRCVR** (Politique sur les projets structurants, de soutien aux entreprises, sur l'aide financière de la **MRCVR**, d'investissement commune (FLS-FLI), Plan d'intervention et d'affectation des ressources du Réseau accès PME (PIAR), etc).

Transformation visée

- Cohérence entre politiques et plan stratégique.
- Harmonisation des critères d'aides financières.
- Alignement avec les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire en vigueur (OGAT), le Plan d'action régional de la Montérégie 2025-2029 (PLA) et les objectifs de l'occupation et de la vitalité du territoire (OVT).
- Intégration des enjeux locaux et régionaux.

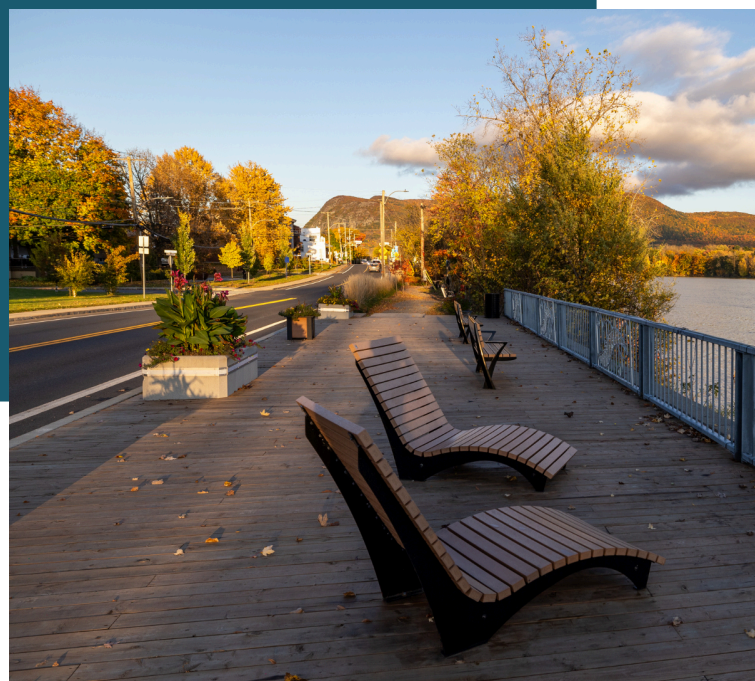
5 Valoriser la proposition de valeur du développement économique de la MRCVR

Objectif stratégique

Accroître la visibilité et la reconnaissance du développement économique de la **MRCVR** en mettant en valeur son rôle, sa valeur ajoutée et son positionnement auprès des municipalités et des entreprises du territoire.

Transformation visée

- Formalisation et mise en récit de la proposition de valeur, notamment celle du service de soutien aux entreprises et développement des communautés.
- Diffusion structurée et cohérente du positionnement auprès des acteurs clés du territoire.
- Rayonnement du rôle de porte d'entrée territoriale en développement économique.
- Arrimage et communication proactive avec les partenaires du territoire.



6 Réviser le schéma d'aménagement et de développement

Objectif stratégique

Faire du schéma d'aménagement et de développement le cœur intégrateur des visions environnementales, sociales, énergétiques et économiques.

Transformation visée

- Alignement des plans sectoriels (climat, milieux naturels, mobilité, PDZA, Atlas des paysages, etc.).
- Intégration explicite des enjeux climatiques et de biodiversité.
- Clarification des choix structurants à long terme.
- Valorisation des obligations réglementaires comme leviers stratégiques au service de la vision territoriale assumée.

7 Concrétiser l'engagement de protection et de mise en valeur de la rivière Richelieu

Objectif stratégique

Mettre en œuvre l'engagement adopté par le Conseil afin de positionner la rivière Richelieu comme colonne vertébrale identitaire, écologique et économique du territoire, et comme axe structurant de protection des milieux naturels, de services aux collectivités et d'innovation territoriale.

Transformation visée

- Consolidation et mise en cohérence des initiatives existantes en matière de patrimoine naturel, culturel et d'usages récréatifs.
- Structuration d'une gouvernance intégrée autour de la rivière, en collaboration avec les partenaires concernés.
- Déploiement d'une mise en œuvre continue, cohérente et alignée avec la vision territoriale.



8 Prioriser les initiatives structurantes à fort impact territorial

Objectif stratégique

Mettre en place un processus structuré d'analyse, d'évaluation et de priorisation des initiatives à fort impact territorial afin de soutenir une prise de décision éclairée du conseil avant tout engagement formel.

Transformation visée

- Identification des initiatives potentielles nécessitant une analyse approfondie (ex. passerelle au-dessus du Richelieu, écocentre satellite, cartographie des actifs stratégiques territoriaux, ORHVR, etc) .
- Réalisation d'études de faisabilité, d'analyses d'impacts et d'évaluations de scénarios.
- Définition de critères communs d'analyse et de priorisation alignés avec la vision 2030 et les capacités organisationnelles.
- Présentation structurée au conseil des options, des impacts et des conditions de réussite pour validation et décision.

Gouvernance

La mise en œuvre du plan stratégique repose sur un pilotage structuré à trois niveaux complémentaires : stratégique, tactique et opérationnel. Cette organisation permet de distinguer clairement les responsabilités liées à l'orientation, à la coordination et à l'exécution, afin d'assurer une gouvernance cohérente et efficace.

Niveau stratégique

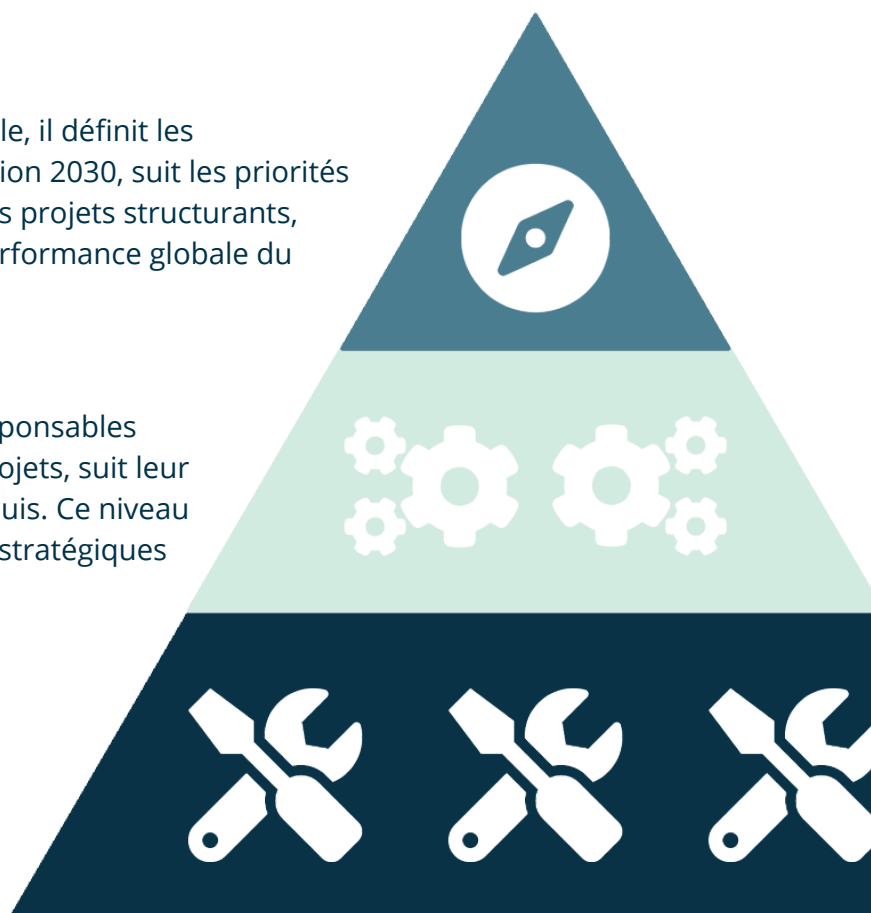
Assumé par le Conseil et la direction générale, il définit les orientations, assure la cohérence avec la vision 2030, suit les priorités et arbitre les ressources. Ce niveau valide les projets structurants, ajuste les priorités au besoin et évalue la performance globale du plan.

Niveau tactique

Assumé par le comité de direction et les responsables concernés de la **MRCVR**, il coordonne les projets, suit leur avancement et propose les ajustements requis. Ce niveau agit comme interface entre les orientations stratégiques et leur mise en œuvre.

Niveau opérationnel

Assumé par les équipes de la **MRCVR**, en collaboration avec les partenaires lorsque requis, il assure l'exécution des actions, le respect des échéanciers et la documentation des résultats.



Un outil de suivi stratégique multi-niveaux soutiendra ce pilotage en permettant de visualiser l'avancement des priorités, de faciliter les arbitrages et de maintenir l'alignement entre la vision, les projets et les ressources.

Cette structure vise à assurer rigueur, cohérence et capacité d'adaptation dans le temps.